

CSA-R du CND

du 7 novembre 2025

Le premier CSA-R de l'ère CND

Le premier Comité Social d'Administration de Réseau du Commissariat au Numérique de Défense (CND) s'est tenu le vendredi 7 novembre 2025 sous la présidence du Commissaire au Numérique de Défense, le Général de corps d'Armée Erwan ROLLAND.

Les élus **FO DÉFENSE** représentés par B. DAGUIER, D. SCIARRINO, E. NIATI, et C. PRADOURAT étaient présents à cette réunion. Monsieur Mohamed-Ali ANFIF, secrétaire général de l'UFSO **FO DÉFENSE**, était également présent au titre de la représentativité des agents DGA ayant intégré le Commissariat au Numérique de Défense le 1^{er} septembre 2025.

Le Commissaire au Numérique de Défense nous dit être heureux de présider ce premier CSA-R du CND et qu'il compte avec importance sur le dialogue social qui va s'installer pour transformer le nuage numérique du ministère, tout en précisant que les prochaines transformations en cours auront un impact sur le personnel.

Sont mises à l'honneur Mesdames PITTET et BASTIEN pour leurs actions au sein de l'ancienne DIRISI, et tout particulièrement au sein du CSA-R DIRISI depuis 2018. La bienvenue est souhaitée à Mme Diane MASSON en qualité de « chargée de mission dialogue social », ainsi qu'à Mme Valérie NAVELLOU, adjointe au chef de service « Ressources humaines métiers et compétences » du CND.

Les élus sont conviés à faire lecture de leurs déclarations liminaires (voir la déclaration liminaire **FO DÉFENSE**). Le Commissaire au Numérique de Défense indique que des réponses seront apportées aux points du jour en séance. Toutefois, en aparté, il souhaite apporter quelques informations : la transformation d'ampleur lancée avec le CND doit à terme corriger un modèle de fonctionnement datant d'il y a 20 ans, alors que nous sommes passés de 12 000 à 6 000 personnes. Dans ce cadre, il n'y a aucune velléité à augmenter le faire-faire, l'objectif est bien de ré-internaliser les actions - la création de centres de compétences participe à cette dynamique, le faire-avec c'est une façon de ré-internaliser la compétence. Nous allons dans une complémentarité des CAN et des CANZ et en aucun cas dans une réévaluation ou une dévaluation comme pourraient l'imaginer les agents de notre chaîne. En ce qui concerne la transformation à venir, il s'agira de faire de la dentelle très fine en y associant les OS pour atteindre l'équilibre général d'ORGANUM zonal.

■ PV du CSA-R du 12 juin 2025

Le procès-verbal du dernier CSA-R DIRISI est adopté en séance. Pour rappel, les PV de séances ne sont ni diffusés ni disponibles pour les agents de la chaîne d'emploi.

■ Ordre du jour du CSA-R

- I. Point sur la création du CND
- II. Point ressources humaines
- III. Organum zonal
- IV. Points divers et tour de table

■ Point sur la création du CND

Le Commissariat au Numérique de Défense créé au 1^{er} septembre 2025 relève des textes réglementaires suivants :

Texte de création du CND

- Décret n°2025-782 du 6 août 2025 portant création du commissariat au numérique de défense

Textes modifiant les dispositions d'autres textes concernant le CND

- Décret n°2025-784 du 6 août 2025 tirant les conséquences de la création du commissariat au numérique de défense sur divers décrets
- Arrêté du 6 août 2025 tirant les conséquences de la création du commissariat au numérique de défense

Textes d'organisation du CND

- Arrêté du 6 août 2025 portant organisation du commissariat au numérique de défense
- Arrêté du 1^{er} septembre 2025 fixant la liste des chefs d'organismes relevant du commissariat au numérique de défense
- Instruction du 1^{er} septembre 2025 portant attributions et organisation du commissariat au numérique de défense

Dans le but de permettre à chacun d'appréhender tant la nouvelle structure du CND que son rôle au sein du ministère, une formation en ligne est accessible à tous depuis le 11 septembre 2025 sur l'intradef :

<https://ead-caed.intradef.gouv.fr/moodle/course/view.php?id=69>

Le Commissaire au Numérique de Défense a souhaité construire une organisation du CND en associant des profils variés d'hommes et de femmes tout en y apportant un croisement des cultures à ces postes de responsabilités.

Organisation du CND : nos équipes, nos missions

Un organisme sous l'autorité directe du ministre, structurée autour de 5 Services et 3 Sous-Directions

Ministre des Armées

Commissaire au Numérique de
Défense

GCA ROLLAND

IGA MORIN

CABINET

COL PRODHOMME

Gouvernance et Stratégie

GDA GUILLERVAULT

ICA WARIN

Commandement Numérique
Interarmées

GBA GUIRAO

CA CHETAILLE

Fabrique Numérique

IGM ENTFELLNER

GBR HOEZ

Logistique et acquisitions

ASC1 BOUVEROT

CRC1 DUFFAUD

Ressources Humaines,
Métiers et Compétences

GBR AUNIS

AE2 NAVELLOU

Données*

COL HERBINET

Sécurité Numérique

COL MEREUZE

Affaires Générales

AAE HC PITTET

Officier Général des
Fréquences

GBR MUSY

Bilan des travaux de bascule: création du CND

Opération de bascule des dossiers PC dans Alliance (postage des agents ex DIRSI/DGNUM et AND/DGA au CND) :

- le 11 septembre 2025, envoi par le CND des bordereaux de chargement pour les travaux de bascule dans le SIRH Alliance ;
- du 15 au 30 septembre, traitement par BSI/CERHPC/SRHC ;
- le 30 septembre, injection en masse dans Alliance de 2765 dossiers :
 - 2588 validés automatiquement ;
 - 139 requièrent un traitement manuel par les CMG ;
- Arrêtés de transferts collectifs et individuels prévus en novembre par SRHC avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2025.

Dossiers non pris en compte dans la bascule à traiter manuellement dans le SIRH Alliance par les CMG :

- personnels HRO (99), personnels absents non payés (disponibilité, congé non rémunéré, etc.) ;
- analyses en cours des volumétries au niveau de chaque CMG en liaison avec les ATE.

Agents restructurés :

- 27 agents restructurés dont 8 postes supprimés et 19 avec modification substantielle de poste ;
- CLT le 23 octobre.

Les arrêtés de transformation collectifs vont pouvoir être sortis puisque tous les agents sont désormais postés dans ALLIANCE. Mme NAVELLOU précise que l'impact est réduit sur les agents et que personne ne sera laissé « sur le bord de la route ». Il est demandé aux représentants du personnel présents en séance de remonter toute situation particulière, mais également les cas de personnes en souffrance ou qui ont le sentiment de l'être. Une solution sera trouvée pour chaque personnel.

FO DÉFENSE souligne que dans la sémantique des appellations, l'ensemble des pôles, tels le POSA ou le POHEB ont perdu le mot « OPERATIONNEL », qu'en est-il dans la réalité des faits ? Le général ROLLAND et Mme NAVELLOU indiquent que ces changements d'appellation n'ont pas d'impact pour les pôles, qui restent avant tout des pôles dits « opérationnels ».

■ Point ressources humaines

Recrutements 2025

	Recrutement 2025 par mode de pourvoi	DROITS	REALISES	+ EN COURS FINALISATION	TAUX REA / DROITS INITIAUX	REA + EN	
Fonctionnaires	4139-2	63	40	9	63,5%	77,8%	
	4139-3	1	1	0	100,0%	100,0%	
	BOE	12	7	1	58,3%	66,7%	
	Concours / sans concours	101	83	2	82,2%	84,2%	
	PACTE	3	0	0	0,0%	0,0%	Avec DET / pna
	Total fonctionnaires	183	131	12	71,6%	78,1%	100,0%
ASC	ASC	109	96	1	88,1%	89,0%	
	Total	292	227	13	77,7%	82,2%	95,9%
	+ DETACHEMENTS 2025		32	8			
	+ MOBILITES ENTRANTES 2025		79				
	REPORT 2024 (4139-2, concours)		2				

Nota : Données actualisées au 23/10 intégrant certaines arrivées prévisionnelles sur la fin 2025 en cours de recrutement. Les droits initiaux de 180 fonctionnaires et 143 ASC ont été modifiés pour tenir compte de la régulation de - 34 ASC de juillet et des droits complémentaires attribués post DDG4 répartis entre fonctionnaires et ASC.

FO DÉFENSE interroge quant au recrutement des 4139-2, alors même qu'un grand nombre de sous-officiers supérieurs décide de raccrocher l'uniforme au sein du CND. Il nous est explicité que les agréments 4139 sont effectivement un sujet, d'autant plus que les DRH d'armées sont réticentes à les délivrer dans un contexte où certaines spécialités SIC connaissent des pénuries d'effectifs.

FO DÉFENSE relève que les recrutements « PACTE » ne sont pas honorés au sein du CND. Mme Navellou précise que les « PACTE » s'adressent au personnel en réinsertion



mais que leur recrutement est compliqué dans notre chaîne, compte tenu que les postulants disposent en général d'un casier judiciaire conduisant à l'échec de leur processus d'habilitation.

Recrutement 2025 Concours

Corps	Droits	Réalisés / en cours	Pourcentage réalisation
AAE	4	4	100,00%
SA	2	2	100,00%
AA	5	5	100,00%
TOTAL ADM	11	11	100,00%
ICD	26	18	69,23%
TSEF 2	25	24	96,00%
TSEF 3	33	23	69,70%
ATMD	9	9	100,00%
TOTAL TECH	93	74	79,57%
Total	104	85	81,73%

Nota : Plusieurs demandes de postes supplémentaires exprimées par la DRH-MD sur 2025 (AAE, TSEF...) ont permis d'augmenter le volume de droits initiaux.

Les besoins 2026 tiennent compte de ces taux de réalisation avec une augmentation du nombre de postes demandés en AAE et SA, ainsi que sur les TSEF 2.

S'agissant des recrutements « concours » : les concours TSEF sont attractifs au CND, de même que le concours ICD Interne. Il est important de souligner qu'un entrant concours ICD Interne signifie le départ d'un ATMD, d'un TSEF ou d'un personnel militaire. Les recrutements ICD « externe » concernant de nouveaux entrants attirés par notre Ministère, sont un sujet sur lequel le CND doit encore persévérer.

FO DÉFENSE rappelle en séance que la grille de rémunération d'un ICD ne correspond pas à un recrutement BAC+5, des travaux de réévaluations doivent être menés avec la DRH-MD.

FO DÉFENSE souligne que les lycées techniques n'ont peut-être pas tous connaissances des concours TSEF3 proposés par le MinArm. Mme Navellou nous indique que le Bureau d'Appui au Recrutement du Numérique du CND (BARN) y travaille en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale pour permettre le lancement d'un chantier de communication large auprès des lycéens.

Recrutement 2025 ASC et apprentis

Focus sur la répartition des ASC par FA et par catégorie

	REALISES	ASC1 REALISES	ASC2 REALISES	ASC3 REALISES
CNSO	2	0	1	1
DC	19	15	4	0
EMO	4	3	1	0
SICL	14	7	7	0
SERV PROJ	14	13	1	0
DIRISI BORDE	0	0	0	0
DIRISI BREST	1	0	1	0
DIRISI IDF	12	3	4	5
DIRISI LYON	0	0	0	0
DIRISI METZ	2	0	2	0
DIRISI RENNE	0	0	0	0
DIRISI TOULOU	2	0	2	0
POLE HEB	4	1	3	0
POLE RTD	3	0	3	0
POLE ENT	7	1	4	2
POLE DEV	6	5	1	0
POSA	4	2	2	0
TOUTES FA	94	50	36	8

Apprentissage

Droits	Réalisation	Taux de réalisation
145	145	100%

Apprentis :

Cible initiale : 128 en flux et en stock au 31/12/2025 de 248 apprentis.

Octroi de nouveaux droits et prise en compte des départs anticipés de 2026 et 2027 : nouvelle cible en flux de 145 et en stock au 31/12/2025 de 256.

En synthèse, il nous est expliqué que :

- Le CND accepte des apprentis tout au long d'une année scolaire.
- Le CND conserve environ 15% de ses apprentis formés en interne, le MinArm possédant le meilleur taux de conservation en interministériels.
- A l'issue de leur alternance au CND, de nombreux jeunes poursuivent leurs études.

Hypothèses de recrutement en 2026 (en attente arbitrage)

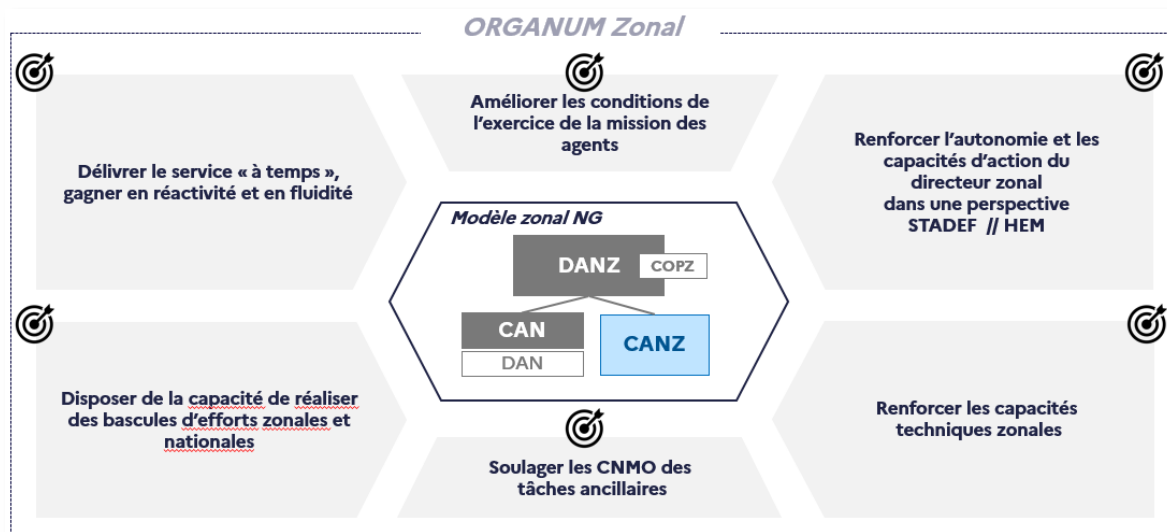
Cible +100													
CONCOURS				4139-2			BOE			ASC			TOTAL
	ADM	TECH	TOTAL	ADM	TECH	TOTAL	ADM	TECH	TOTAL	ADM	TECH	TOTAL	
A	5	26	31		2	2		1	1		75	75	109
B	3	61	64		38	38		4	4		70	70	176
C	5	10	15		21	21		6	6		37	37	79
TOTAL	13	97	110	0	61	61	0	11	11	0	182	182	364
182											182		
50%											50%		

Le CND se projette d'ores et déjà sur un plan de recrutement 2026 ambitieux, en mobilisant toutes les ressources disponibles au CND : concours, 4139-2, BOE, ASC.

Ce plan de recrutement avec une cible à +100 prend notamment en compte les départs à la retraite prévisibles tout au long de 2026. Les concours 2026 étant d'ores et déjà tous ouverts mais sans en connaître le fruit apporté, le CND se projette également sur un volume important d'ASC tout en nous précisant que le recrutement statutaire reste la priorité.

■ ORGANUM Zonal

La transformation de l'échelon zonal du CND répond à 6 objectifs :



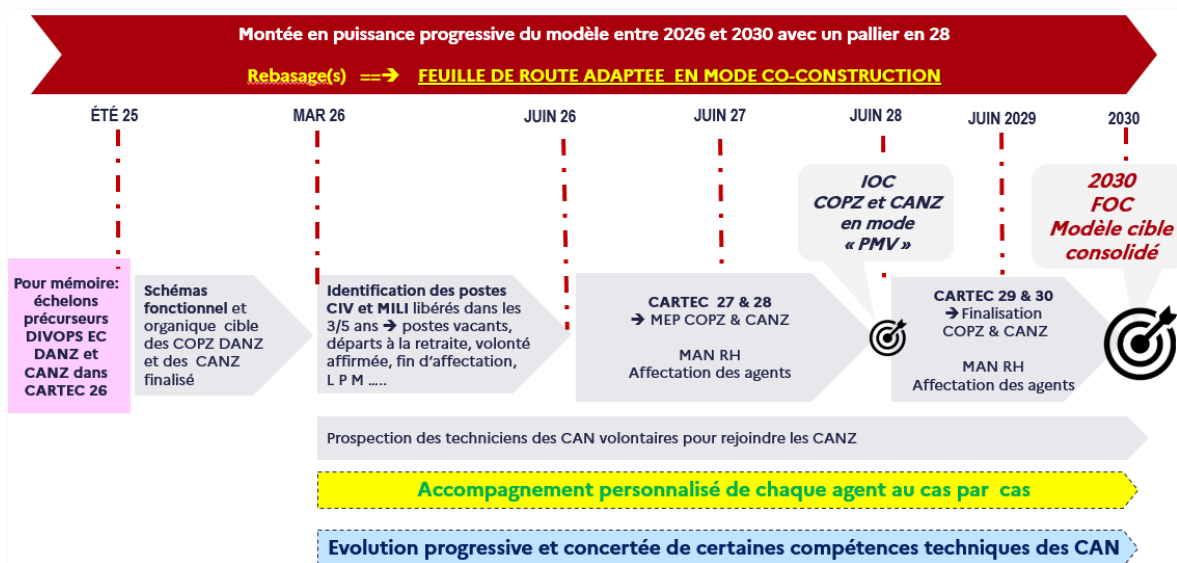
L'ORGANUM zonal est motivé par plusieurs impératifs :

- modèle du service à poste à bout de souffle
- organisation trop « silotée »
- tension des techniciens en raison d'un écart entre moyens et missions
- fournir plus d'autonomie aux Directeurs locaux des DANZ

FO DÉFENSE demande que soient communiqués les lieux de création des futurs CANZ. Il nous est répondu en séance que pour des raisons infra les CANZ ne sont pas encore validés dans leur intégralité. **FO DÉFENSE** aurait souhaité malgré tout une transparence sur ce point qui est un sujet d'inquiétude chronique pour tous les techniciens œuvrant actuellement dans les CAN et leurs détachements.



La mise en marche de l'ORGANUM zonal perdurera tout au long de la LPM dans un souci d'adaptabilité et d'efficacité pour répondre aux missions du CND.



A date, il n'est prévu aucun mouvement de personnel en 2026. Des groupes de travail perdurent jusqu'en mars 2026 afin de définir le périmètre cible des CANZ et des CAN pour lesquels un niveau d'équilibre devra être trouvé.

En réponse à **FO DÉFENSE** il est précisé qu'il n'est pas prévu de subordination entre les CAN et les CANZ. Les CANZ seront les « back office » du CAN et devraient disposer de délégations de droits fournies par les CNMO-I et CNMO-SI. Les centres nationaux pourront retirer la délégation à tout moment. A date, aucun DAN n'est identifié à la fermeture : cela sera du cas par cas et en fonction des discussions tout au long de l'intégralité de la LPM.

FO DÉFENSE restera vigilante tout au long de la mise en place de l'ORGANUM Zonal et son lot de CANZ, CAN et DAN. Il ne doit pas y avoir un décalage CAN/CANZ : la diversité richesse géographique concourt à la richesse du CND.

■ Points divers et tour de table

FO DÉFENSE souhaite revenir sur la notion de « Faire-avec » qui se dessine au sein des futurs CANZ et, notamment, sur la perte de compétences liée à la délégation d'une mission, d'un projet.

Le principe du « CANZ virtuel » évoqué par **FO DÉFENSE** dans ses propos liminaires se veut pour la préservation des savoirs et compétences des agents du CND.

Le Commissaire au Numérique de Défense, le GCA ROLLAND, souhaite malgré tout expérimenter le « Faire-avec » qui, selon lui, permettra de monter en compétences sur certains sujets.

Il précise que ce modèle sera mis à l'ordre du jour du prochain CSA-R.

Monsieur Mohamed-Ali ANFIF remercie le Commissaire au Numérique de Défense pour l'invitation adressée aux représentants du personnel de la DGA.

Prochain CSA-R : le jeudi 12 mars 2026.

... / ...



CONCLUSION

Ce premier CSA-R du Commissariat au Numérique de Défense était placé sous le signe d'une commission réglementaire liée à un calendrier contraint, plutôt qu'à un rendez-vous fait de grandes annonces.

FO DÉFENSE souhaitait repartir à minima avec la présentation des lieux d'implantation des CANZ : circulez, rien n'est prêt !

L'ORGANUM zonal se dessine jusqu'à l'horizon 2030 : à défaut de précipiter les transformations, n'allons-nous pas dans une transformation qui sera malléable à souhait ? Pendant combien de temps les agents du CND devront-ils attendre pour connaître leur devenir ?

Gageons que le CSA-R de mars 2026 sera annonciateur des transformations de grande ampleur à venir et permettra à chacun d'entre nous d'être fixé sur son devenir.

Le 5 janvier 2026

Vos représentants **FO DÉFENSE** au CND :

Ignazio FLORE, DANZ Sud-Ouest - ignazio.flore@intradef.gouv.fr

Bruno DAGUIER, FABNUM / POCIP BRUZ - bruno.daguier@intradef.gouv.fr

Danitza SCIARRINO, DANZ Nord-Est - danitza.sciarrino@intradef.gouv.fr

Emmanuel NIATI, SICL KB - emmanuel.niati@intradef.gouv.fr

Eric CHAINTREUIL, DANZ Sud-Est - eric.chaintreuil@intradef.gouv.fr

Christophe PRADOURAT, DANZ Sud-Est - christophe.pradourat@intradef.gouv.fr

Yannick LE HELLOCO, DANZ Manche-Atlantique - yannick.le-helloco@intradef.gouv.fr

Cyril FABRE, DANZ Sud-Est - cyril-l.fabre@intradef.gouv.fr

**Ne restez pas seul face à
l'administration, pensez FO !**



CSA-R CND

Comité Social d'Administration de Réseau CND

7 novembre 2025

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui se réunit, pour la première fois, le comité social d'administration de réseau du Commissariat au Numérique de Défense issu de la fusion de la DGNUM, de l'AND et de la DIRISI. Le périmètre de compétences et des responsabilités du CND s'élargira courant 2026 avec l'arrivée de l'AMIAD.

I – Point sur la Création du CND

Mon Général, malgré les délais contraints imposés, votre objectif de créer le Commissariat au Numérique de Défense au 1er septembre a été atteint bien avant l'échéance fixée : les dates de publication des textes fondateurs du CND listés en slide 2 du document de ce jour sont factuelles. Pour chaque personnel, la rentrée de septembre 2025 était placée sous le signe du CND au niveau de toutes les strates. Quel agent n'a pas vu de mailings liés à la charte graphique, à l'attache de signature, mais également à la mise en place d'une formation en ligne permettant d'appréhender la structure du CND et son rôle au sein du Ministère. Ici sur le fort du Kremlin-Bicêtre, l'affichage graphique est sans équivoque : le portail d'entrée, les bâtiments, la moindre salle, tout est estampillé CND. La création du CND est une réussite, au revoir la DIRISI, l'AND et la DGNUM.

Ce CND qui a pour ambition de rapprocher le "build" du "run" doit dès maintenant trouver sa vitesse de croisière et permettre au quotidien le déploiement et le soutien des SIC de notre Ministère en travaillant tous main dans la main. Les sempiternelles phrases : qui est responsable ? C'est pas moi c'est lui !! ne doivent plus être prononcées. Pour autant, sans doute sommes-nous tous impatients, mais à date, le rapprochement du POSA, du POHEB et du POAP tarde à montrer son efficience. Les pôles ne sont plus par sémantique "opérationnels" qu'en est-il de leurs missions ?

De même, la nouvelle structure de l'organum zonal commence à être source d'inquiétude pour chaque personnel du soutien : à quelle sauce seront-ils mangés ? Faudra-t-il être le premier à monter dans le wagon CANZ ? Ne sommes-nous pas tous trop compétents pour œuvrer dans un CAN ?

II – Point ressources humaines

Ce premier CSA-R du CND était attendu par **FO DEFENSE**, notamment sur le volet effectif à la date du 1er septembre voire du 07 novembre 2025. Des agents de la DGNUM et de l'AND ont rejoint la DIRISI pour l'aventure CND : nous aurions aimé une présentation globale des effectifs du CND par statuts, catégories et services. Combien d'agents sont encore aujourd'hui dans une situation floue ?



Le plan de recrutement 2025, présenté ce jour, est réalisé à hauteur de 78%. Il est meilleur de 10 points par rapport à celui de 2024 et cela en grande partie est due aux taux de recrutements des concours 2025. Cependant, **FO DEFENSE** s'inquiète des 37% de droits non-honorés pour les recrutements 4139, qu'en est-il ? Est-ce un désamour de nos personnels militaires pour le CND ou est-ce dû aux DRH d'Armées frileuses à délivrer des agréments dans un contexte où la fidélisation est difficile ?

En 2025, le ratio Statutaire/ASC est respectivement de 60/40. **FO DEFENSE** s'étonne de constater que ce ratio passe à 50/50 pour les hypothèses de recrutement de 2026. **FO DEFENSE** réitère son attachement au recrutement par la voie du concours et son attachement au statut de la fonction publique.

FO DEFENSE souhaite connaître les raisons du doublement des objectifs de recrutement en niveau III (79 en 2026 contre 39 en 2025). L'inquiétude porte aussi sur le volume d'ASC niveau III envisagé, comment réussir à honorer ces droits lorsque nous rencontrons déjà des difficultés de recrutement pour le corps des ATMD ? Les ASC niveau III seront-ils mieux rémunérés ?

S'agissant du recrutement 2025 par concours, **FO DEFENSE** demande si les listes complémentaires sont épuisées jusqu'au bout ?

Enfin, la cible en effectif 2026 (CARTEC 2026) prévoit un maintien de la population en organisation à 6750 personnels tout en absorbant la charge de travail de l'AMIAD (282 postes) qui intégrera le CND courant 2026. Quel en sera l'impact sur la structure actuelle du CND ? Quels sont les postes qui ne seront jamais honorés ? Quelles sont les missions abandonnées ? **FO DEFENSE** alerte dès à présent quant au risque de suractivité de tout ou partie des services du CND.

III – ORGANUM zonal

FO DEFENSE déplore qu'un projet de localisation des futurs CANZ ne soit pas présenté. Il nous paraît inconcevable qu'à date l'implantation géographique des CANZ ne soit pas identifiée. Cette attente se traduit sur le terrain par une anxiété croissante des personnels, l'officialisation des CANZ ne doit plus tarder.

Une prospection au sein des CAN, sera réalisée à partir de mars 2026 pour rejoindre les CANZ. Quels sont les niveaux concernés par cette prospection ? Qu'advient-il des postes laissés vacants ? Si ces postes sont transférés vers les CANZ, quelle ressource restera-t-il dans les CAN ? Allons-nous vers le faire-faire à grande échelle ?

La feuille de route Organum zonal comprend une ligne d'opération traitant du faire-faire. Le faire-faire ou comment se faire facturer ce que les équipes du CND réalisent au quotidien ?

Déjà trop d'expériences vécues ont montré les limites du faire-faire, pour n'en citer que quelques-unes :

- Dans le domaine SIA S-SF : industrialisation du déploiement après acculturation auprès des équipes techniques qui, malgré tout, n'hésitent pas à finaliser les actions du prestataire à chaque fois que cela est nécessaire,
- Sur les serveurs de proximité dans le cadre de la migration SOLIMP3 vers SOLIMP4 : migration des DFS par le prestataire alors que la documentation a été rédigée par un CAN,

- Lors du déploiement DESCARTES : configuration d'EAR par les équipes du CAN par méconnaissance du prestataire.

Depuis plusieurs mois, des rumeurs circulent quant à l'externalisation des masterisations par un prestataire. Qu'en est-il ? Quel est l'objectif ? L'abandon de certaines missions ? Le retour de personnels des DAN vers les équipes CORSIC des partenaires ?

FO DEFENSE décrit une nouvelle fois le faire-faire lorsqu'il induit une perte de souveraineté : des missions doivent être exercées au quotidien pour garantir le maintien de compétences en interne et la maîtrise des systèmes. Cela comprend également les actions basiques telles que mises à jour de Firmware, etc...

Quel est votre objectif à l'horizon 2030 ? Des gains RH obtenus par une extension du recours au faire-faire ?

FO DEFENSE alerte sur le risque de perte de compétences en CAN avec un impact direct sur le maintien ou la montée en compétences des jeunes recrues militaires ? Pourquoi ne pas garder les compétences en local et favoriser l'émulation entre équipes techniques. Il n'est pas rare que durant son cursus un sous-officier exerce temporairement au sein d'équipes afin d'accroître son potentiel et ainsi garantir un niveau suffisant pour l'obtention de ses examens ou pour assurer ses missions en OPEX.

FO DEFENSE propose d'expérimenter le principe du « CANZ virtuel ». Il s'agirait de pouvoir garder les compétences là où elles existent et d'éviter qu'elles ne fuient vers d'autres employeurs ce qui permettrait, en outre, de réaliser des tâches par délégation des CNMO.

Contrairement au modèle zonal NG présenté dans le document, il est mentionné " une structure zonale à 3 échelons EC, CANZ et CAN". Y a-t-il une notion de subordination des CAN vis-à-vis du CANZ ?

Pour **FO DEFENSE**, vouloir "disposer de la capacité de réaliser des bascules d'efforts zonales et nationales" correspond à vouloir mutualiser et rationaliser l'emploi de ressources déjà réduites à la portion congrue. Ce vœu pieux n'est possible qu'en l'accompagnant de la mise en place de tous les moyens matériels nécessaires et du respect de toute la réglementation en vigueur modulo le volontariat des agents. De plus, une bascule d'effort induit une réduction d'effectifs ponctuelle au sein des CAN et donc la nécessité de prioriser les missions en cours. D'expérience, toute priorisation s'accompagne d'une dette. Une fois passée l'action liée à l'opérationnel, il faut justifier auprès de l'échelon supérieur pourquoi les actions courantes n'ont pas été menées et planifier, très rapidement, ces actions en parallèle des nouvelles échéances imposées. Il n'est pas possible, en local, de tuer une tâche au profit de l'opérationnel. Les renoncements ne sont pas permis.

IV - Divers

Suite à une enquête sur la transformation et le bien-être au travail, **FO DEFENSE** a analysé les réponses apportées. Il en ressort que la priorité du personnel CND est de répondre aux demandes des personnes soutenues avant même de réaliser un métier apprécié ou de monter en compétences ce qui démontre bien le niveau d'implication des équipes CND. Malgré les interdictions de contacts directs avec les centres nationaux, malgré le recours au faire-faire, malgré la perte de droits d'administrations pour certains, la valeur du service rendu n'a pas perdu son sens. Service rendu bien souvent par l'activation d'un réseau de techniciens qui bravent les interdictions d'échange direct, parce qu'ensemble on est plus



forts, ensemble on est plus efficaces... et dans certaines situations de crise, chaque échelon de commandement ferme les yeux sur les interdictions bravées puisque l'opérationnel ne peut souffrir des délais ordinaires de plus en plus longs. Il est donc encore temps d'impliquer plus grandement ces équipes investies pour éviter la fuite des compétences et savoirs. Cela doit passer par plus d'implication des compétences locales, des délégations de droits aux bons niveaux, un assouplissement des échanges directs, des transferts de compétences des sachants... Nous avons tous en tête, selon des sujets précis, l'interlocuteur unique maîtrisant certaines technologies.

La même enquête met en avant une situation de stress pour 30% du personnel et plus de la moitié du personnel ressent un surmenage induit par une charge mentale excessive.

Les représentants **FO DEFENSE** interviendront en séance sur les sujets listés dans l'ordre du jour.

Monsieur le Commissaire, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

Paris, le 7 novembre 2025

